

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois de mars à quinze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bezons en la salle Louis Aragon.

1. Installation des conseillers municipaux

M. Dominique LESPARRÉ, maire sortant, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	ABSENT
1	LESPARRE	Dominique	X		
2	MENHAOUARA	Nessrine	X		
3	NOEL	Philippe	X		
4	PRIO	Florelle	X		
5	CUVILLIER	Kevin	X		
6	VASIC	Michele	X		
7	OURMIERES	Christian	X		
8	NOEL	Marjorie	X		
9	BORDAS	Pierre	X		
10	HIVERT	Laetitia	X		
11	AYIVI	Raymond	X		
12	PINARD	Catherine	X		
13	LOLO	Martin	X		
14	SALVAIRE	Françoise	X		
15	GIBERT	Arnaud	X		
16	ABDEDAÏM	Célia	X		
17	RENAULT	Jean-Marc	X		

18	AOUCHICHE	Nadia	X		
19	WAKRIM	Abdellah	X		
20	GERALDO	Sidikatou	X		
21	HOUSSAYE	Lionel		Donne pouvoir à M. Gibert	
22	ETCHEMENDY SZKOBEL	Sylvie	X		
23	EL FARA	Khalid	X		
24	JAOUEN	Patricia	X		
25	REBAGLIATO	Gilles	X		
26	VACHIA	Catherine	X		
27	LANTENOIS	Jean-Luc	X		
28	REGIS	Olivier	X		
29	STENSTRÖM	Sophie	X		
30	RAGENARD	Jérôme	X		
31	HEYMAN	Evelyne	X		
32	BENIDIR	Malik		Donne pouvoir à M. Regis	
33	DE HULSTER	Aicha	X		
34	PEAUCELLIER	Laurent	X		
35	CAMPAGNAC	Michel	X		

M. Dominique LESPARRÉ a ensuite cédé la présidence au doyen d'âge, M. Pierre BORDAS, en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président, M. Pierre BORDAS, a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et déclare la séance du conseil municipal ouverte

2. Élection du maire

2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bordas fait appel aux candidatures : Mme Marojorie NOEL et Mme Sophie STENSTROM se déclarent candidates

Mme Majorie NOEL a été désignée, à la main levée à la majorité absolue (28 votants pour Majorie Noël) et , en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le président, M. Pierre BORDAS a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il procède à l'appel à candidature :

M. Dominique LESPARRÉ

M. Olivier REGIS

M. Michel CAMPAGNAC

indiquent qu'ils se présentent au suffrage.

Interventions de M. Michel CAMPAGNAC et M. Olivier REGIS

M. Regis, Mme Stenström, M. Ragenard, Mme Heyman, Mme De Hulster et M. Peaucellier quittent la salle à 15h17 et indiquent ne pas vouloir participer au scrutin.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs pour l'élection du Maire,

Mme. Nadia AOUCHICHE

M. Michel CAMPAGNAC

qui constituent le bureau sous la présidence de M. Bordas

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller a été appelé par la secrétaire de séance à aller voter. 3 bulletins étaient laissés à la disposition des conseillers (un bulletin au nom de M. Lesparre, un bulletin au nom de M. Regis et un bulletin blanc). Chaque conseiller s'est rendu dans l'isoloir après s'être muni des bulletins de vote et enveloppes tenues à sa disposition. Chaque conseiller a voté dans l'urne puis a emmargé.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de votants : 28
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- c. Nombre de suffrages exprimés : 28
- d. Majorité absolue : 15

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
DOMINIQUE LEPARRE	27
OLIVIER REGIS	0
MICHEL CAMPAGNAC	1

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. Dominique LEPARRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire par le Président de la séance et immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Dominique LEPARRE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 10 adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à l'unanimité des votes exprimés le nombre des adjoints au maire de la commune à 10 adjoints.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il a ensuite été procédé, suivant les mêmes modalités d'organisation que pour l'élection du Maire, à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné en début de séance (M le Maire remplaçant cependant M. Pierre Bordas).

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application des cas prévus par l'article L 66 du code électoral par le bureau ont été sans exception annexés au procès-verbal puis signés par le bureau. Ces bulletins ont été annexés dans une enveloppe close au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants : 28

b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

c. Nombre de suffrages exprimés : 26

d. Majorité absolue : 14

NOM LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Liste conduite par Mme Florelle PRIO	26

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

La liste conduite par Mme Florelle PRIO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée élue.

Les adjoints ont donc pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1er Adjoint : Florelle PRIO
- 2eme Adjoint : Kevin CUVILLIER
- 3eme Adjoint : Nessrine MENHAOUARA
- 4eme Adjoint : Patricia JAOUEN
- 5eme Adjoint : Christian OURMIERES
- 6eme Adjoint : Martin LOLO
- 7eme Adjoint : Michèle VASIC
- 8eme Adjoint : Jean Luc LANTENOIS
- 9eme Adjoint : Marjorie NOEL
- 10eme Adjoint : Arnaud GIBERT


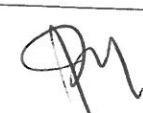

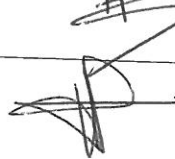
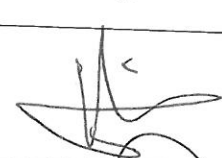
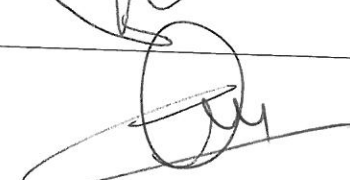

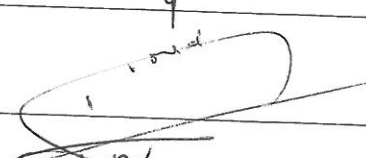
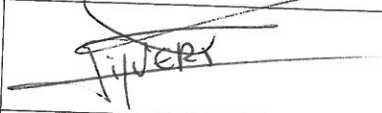
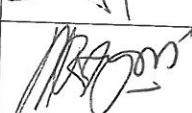
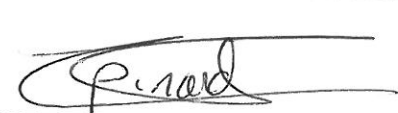
Sont intervenus :

- Mme Nessrine MENHAOUARA
- M. Patrick NOEL
- M. Arnaud GIBERT
- M Michel CAMPAGNAC
- M Dominique LESPARRE

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 29 MARS 2014, à 16H35, en double exemplaire ¹ a été signé par l'ensemble des élus :

¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	LESPARRE	Dominique <i>le</i> Maire	
2	MENHAOUARA	Nessrine	n'a pas signé
3	NOEL	Philippe	
4	PRIO	Florelle	
5	CUVILLIER	Kevin	
6	VASIC	Michèle	
7	OURMIERES	Christian	
8	NOEL	Marjorie	
9	BORDAS	Pierre <i>le doyen</i> d'âge	
10	HIVERT	Lætitia	
11	AYIVI	Raymond	
12	PINARD	Catherine	

13	LOLO	Martin	
14	SALVAIRE	Françoise	
15	GIBERT	Arnaud	
16	ABDEDAÏM	Célia	
17	RENAULT	Jean-Marc	
18	AOUCHICHE	Nadia <i>Assesseur</i>	
19	WAKRIM	Abdellah	
20	GERALDO	Sidikatou	
21	HOUSSAYE	Lionel	Absent excusé
22	ETCHEMENDY SZKOBEL	Sylvie	
23	EL FARA	Khalid	
24	JAOUEN	Patricia	
25	REBAGLIATO	Gilles	

26	VACHIA	Catherine	
27	LANTENOIS	Jean-Luc	
28	REGIS	Olivier	A quitté la séance à 15h17
29	STENSTRÖM	Sophie	A quitté la séance à 15h17
30	RAGENARD	Jérôme	A quitté la séance à 15h17
31	HEYMAN	Évelyne	A quitté la séance à 15h17
32	BENIDIR	Malik	A donné pouvoir à M. Regis
33	DE HULSTER	Aïcha	A quitté la séance à 15h17
34	PEAUCELLIER	Laurent	A quitté la séance à 15h17
35	CAMPAGNAC	Michel Assesseur	